

**Collision mortelle entre deux véhicules légers
 dont un à contresens sur l'A28
 survenue le 10 novembre 2025 sur la commune de Parçay-Meslay (37)**

Fiche de présentation

I) Localisation de la collision

La collision s'est produite sur l'autoroute A28, hors agglomération, sur la commune de Parçay-Meslay dans l'Indre-et-Loire (37), à proximité de l'échangeur A10-A28. La section de l'autoroute A28 sur laquelle a eu lieu la collision est concédée à la société Cofiroute.



Localisation de la commune de Parçay-Meslay, au nord-est de Tours (37).

Vue aérienne des abords du lieu de la collision et Schéma de l'événement.

Sources :

cartes IGN (géoportal), légendes BEA-TT



II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis

Lundi 10 novembre 2025 vers 18h15, sur la commune de Parçay-Meslay, sur l'A28 dans le sens Tours vers Le Mans, un véhicule léger circulant à contresens est entré en collision avec un autre véhicule léger circulant lui dans le bon sens de circulation. Il faisait nuit, l'autoroute ne comporte pas d'éclairage sur cette section, avec une météo clémente et une chaussée mouillée.

Un premier automobiliste, circulant dans le sens Le Mans vers Tours, a repéré le véhicule en contresens au PK32, au niveau de l'aire de repos de la Chénardière. Un gendarme en intervention a repéré le véhicule en contresens au PK23 et a donné l'alerte au centre info trafic de Cofiroute. Le véhicule en contresens est entré en collision avec un véhicule venant en face au PK18. La conductrice en contresens, âgée d'une cinquantaine d'années, a été tuée. Le conducteur en face a été grièvement blessé et hospitalisé.

III) L'ouverture de l'enquête

Une enquête judiciaire a été ouverte par la procureure de la République de Tours.

À ce stade, le lieu à partir duquel la conductrice s'est retrouvée en contresens n'est pas connu. L'enquête essaiera de déterminer et d'apprécier les parades, moyens et procédures mis en place pour la prévention des contresens, l'information des autres usagers et l'intervention des forces de l'ordre, des exploitants et des secours.

Les conditions qui ont prévalu à ce contresens ne sont pas connues à ce jour du BEA-TT. Il semble néanmoins d'après les premiers témoignages que la conductrice faisait des appels de phare aux véhicules arrivant en face.

Sur un plan statistique, les bilans de la sécurité routière de l'ONISR de ces dernières années indiquent, en milieu autoroutier :

- 2024 : « 42 conducteurs à contresens sont impliqués dans un accident corporel (26 circulaient de nuit), dont 16 dans un accident mortel. Ils ont occasionné 20 tués. »
- 2023 : « 39 conducteurs à contresens sont impliqués dans un accident corporel, dont 10 dans un accident mortel. Ils ont occasionné 15 tués. »
- 2022 : « un accident sur deux impliquant un véhicule circulant à contresens est mortel contre 23 % sur les autres réseaux. La moitié des conducteurs circulant à contresens en 2022 a entre 18 et 34 ans. »

L'enquête recherchera par ailleurs :

- à établir un bilan de la mise en place dès 2010 par l'État d'un programme de prévention des prises à contresens sur autoroutes et routes à deux fois deux voies,
- à recenser les dispositifs existant à l'étranger,
- à analyser d'autres accidents passés ou à venir pouvant apporter des éléments complémentaires.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue. Tout témoignage, y compris par des vidéos ou des photos de l'accident, peut être transmis au BEA-TT à l'adresse : bea-tt@transports.gouv.fr